

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil Communautaire
De la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE

Séance du 16 décembre 2021

5 Place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
DE L'ORNE

L'an deux mil vingt et un, le seize décembre à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués le 9 décembre 2021, se sont réunis à la salle des Fêtes de Saint Symphorien des Bruyères, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	42
VOTANTS	52

Monsieur Pascal SUARD a été nommé secrétaire de séance.

CONVOCAATION

Datée	Du 09/12/21
Affichée	du 09/12/21

Etaients présents : Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Didier PITOU, Eric ZO, Daniel MARIE, Serge GODARD, Philippe THOURET, Marie-Odile TAVERNIER, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Pascal SUARD, Michel LE GLAUNEC, François BRIZARD, Maïté GRANDCLÈRE, Philippe VAN-HOORNE, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Jean-Marie GOUSSIN, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Serge DELAVALLÉE, Isabelle DUVAL de LAGUIERCE, Philippe RONDEL, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, Fabrice GLORIA, Michel MAROT, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Jean-Guy GRANDIN, Franck GAULTIER, Jacky DE TAEVERNIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, Virginie VIOLET, François CARBONELL.

OBJET

Ouverture des commerces de détail le dimanche pour l'année 2022 sur la commune de L'Aigle

Pouvoirs : Christian BARBIER a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
Nathalie RIBAUT a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Charlène RENARD a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER a donné pouvoir à Jean-Marie GOUSSIN
Lionel GONNET a donné pouvoir à Pascal SAMSON
Fleur GOSELIN a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Marie-José MARTIN a donné pouvoir à Pascal SAMSON
François HUREL a donné pouvoir à Jean SELLIER
Christophe POTTIER a donné pouvoir à Joël BRUNET

Acte rendu exécutoire après publication le 23 décembre 2021

Le Président,
Jean SELLIER

Absente excusée : Nadège TROUILLET

Absents : Philippe CROTEAU
Alexandra DEPARIS-AUBRIL



Monsieur VAN-HOORNE, Vice-Président délégué à l'Economie informe les membres du Conseil que la commune de L'Aigle a sollicité l'avis de la CdC des Pays de L'Aigle, par un courrier en date du 10 novembre 2021, pour l'ouverture des commerces de détail 12 dimanches en 2022 sur sa commune.

En effet l'article L3132-26 du code du travail précise que lorsque le nombre de dimanches ouverts excède 5 par an, la décision du Maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre.

La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre pour l'année suivante par le Maire.

A défaut de délibération de l'EPCI dans un délai de 2 mois suivant la saisine par le Maire de la commune, l'avis est réputé favorable.

Les dimanches concernés par l'ouverture des commerces de détail en 2022 sont :

- 16 janvier 2022 (1^{er} dimanche soldes d'hiver)
- 13 février 2022 (Saint-Valentin)
- 13 mars 2022 (Foire aux arbres)
- 29 mai 2022 (Fête des Mères)
- 19 juin 2022 (Fête des Pères)
- 03 juillet 2022 (1^{er} dimanche soldes d'été)
- 27 novembre 2022 (Fêtes de fin d'année)
- 04 décembre 2022
- 11 décembre 2022
- 18 décembre 2022
- 25 décembre 2022

Le Conseil après en avoir délibéré :

- **EMET** un avis favorable sur le projet d'ouverture dominicale des commerces de détail, à L'Aigle, pour 12 dimanches en 2022 aux dates suivantes :
 - 16 janvier, 13 février, 13 mars, 29 mai, 19 juin, 03 juillet, 27 novembre, 04 décembre, 11 décembre, 18 décembre, 25 décembre,
- **PRECISE** que les dates seront définies par un arrêté du Maire,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Acte rendu exécutoire après
publication le 23 décembre 2021

Le Président,
Jean SELLIER



**VOTE : 51 POUR
1 ABSTENTION (Gilbert MATELOT)**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme.